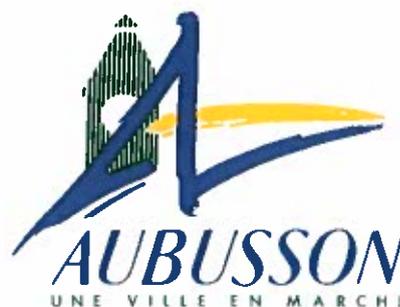


Conseil municipal

PROCÈS VERBAL du 21 novembre 2023

Liste des délibérations affichée et publiée le 29 novembre 2023
Délibérations publiées le 29 novembre 2023



Département de la Creuse	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité
L'an deux mille vingt trois, le 21 novembre 2023 Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX, Maire.	
Date de convocation :	17/11/23
Nombre de conseillers	En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22
Étaient présents (20)	Stéphane DUCOURTIOUX, Nadine HAGENBACH, Céline COLLET-DUFAYS, Jean-Pierre PERRIER, Mireille LEJUS, Jacques MOUTARDE, , Isabelle DUGAUD, Thierry ROGER, Michel MOINE, Annick BAUCULAT, Marie-Françoise HAYEZ, Johan PICOUT, Romain COUEIGNAS, Benjamin BOUQUET, André BERGER, Jean-Luc LEGER, Elodie MALHOMME, Michel GOMY, Emmanuelle LELEU, Catherine DEBAENST
Excusés ayant donné procuration (2)	Jean-Pierre LANNET à Stéphane DUCOURTIOUX, Bernard ROUGIER à Michel MOINE
Absents excusés (1)	Dominique AUPETIT

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte-rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2023
3. Information décisions du Maire
4. Adaptation commissions municipales et représentation organismes extérieurs
5. Pont de la Rebeyrette : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
6. Ouverture dominicale des commerces en 2024
7. Dissolution de l'AFAF de Moutier Rozeille
8. Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)
9. M 57 : Adoption nouvelle nomenclature au 1^{er} janvier 2024
10. Extinction de créances irrécouvrables
11. Demandes de subvention 2024
 - a) Coulée verte Tranche 1
 - b) Ouvrage d'art : Passerelle sur la Beauze
12. Questions et informations diverses

Préalable :

- ✓ Ouverture de la séance du conseil municipal par Stéphane Ducourtioux, Maire.
- ✓ Appel des Conseillers
- ✓ Présentation des activités de la MEF 23 par Monsieur Benoît FURELAUD, Directeur de la structure

Marie-Françoise Hayez demande quel est le taux d'embauche, après missions, des personnes qui participent aux chantiers de réinsertion et combien d'élèves sont inscrits à l'école de la seconde chance.

Monsieur Furelaud répond que la moyenne au niveau départemental est de 50 % de sorties dynamiques (CDI, emploi intermédiaire, développement de compétences, départ à la retraite, permis de conduire).

Concernant l'école de la 2ème chance qui va démarrer au printemps 2024, une trentaine de jeunes entre 16 et 25 ans devrait être accueillis.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance, Monsieur Benjamin BOUQUET.

2 - Lecture du compte-rendu et Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Rapporteur : Monsieur le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance donne lecture à l'assemblée du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2023.

Le procès-verbal du 26 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Abstentions : Céline COLLET-DUFAYS, Jacques MOUTARDE, Romain COUEIGNAS, Emmanuelle LELEU, Elodie MALHOMME absents le 26 septembre 2023.

3 - Informations et décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le secrétaire de séance

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordé par délibération n° 2023/36 du 23 juin 2023.

Conformément à l'article L 2122-3 du Code Général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions suivantes pour la période du 24 juin au 17 novembre 2023.

NUM	Objet	DATE	MONTANT
1	Contrat de location logement, 2 rue Chabassière (1er)	30/06/2023	711,02 €
2	Contrat de location logement, 2 rue Chabassière (RDC)	30/06/2023	711,02 €
3	Contrat de location logement, 20 rue Chateaufavier	30/06/2023	590,49 €
4	Contrat de location logement, 20 rue Chateaufavier	19/10/2023	429,37 €
5	Contrat de location locaux professionnels	03/07/2023	3 136,53 €
6	Suppression de la régie du marché	27/07/2023	Sans objet
7	Modification de la régie produits divers	27/07/2023	Sans objet

8	Concession cimetièrre - colombarium	05/09/2023	75,00 €
10	Concession cimetièrre - colombarium	05/09/2023	160,00 €
11	Concession cimetièrre - colombarium	05/09/2023	160,00 €
12	Concession cimetièrre - colombarium	05/09/2023	100,00 €
13	Concession cimetièrre - terrain	04/07/2023	1 440,00 €
14	Concession cimetièrre	16/10/2023	985,00 €
15	Vente PC TOUT EN UN LENOVO - ECRAN 19"	10/11/2023	85,00 €
17	Groupe électrogène Leroy Somer - 25kVA	04/10/2023	1 060,00 €
18	Lot 4 jardinières grande capacité	04/10/2023	102,00 €
19	LOT 18 POTEAUX EN ACIER GALVANISÉ	04/10/2023	168,00 €
20	Remorque tribenne - Charge Utile 2,29 T	10/10/2023	3 099,00 €
21	TWINGO 1 - 1997 - 203 000KM - POUR PIECES	11/10/2023	165,00 €
23	Lot étagères métalliques total 7mètres long x 2mètres haut x 30cm profondeur	12/10/2023	53,00 €
25	ENCLUME - 133KG	02/11/2023	174,00 €
26	Action en justice/Assignation devant le tribunal administratif de Limoges présentée par M ^e M... en vue d'annuler l'arrêté municipal du 22 mai 2023	27/09/2023	En cours
27	Action en justice/Assignation devant le tribunal administratif de Limoges présentée par Madame L.... en vue d'annuler la délibération du 22/03/2023	26/06/2023	En cours
28	Renouvellement Adhésion Lainamac	09/11/2023	250,00 €

Catherine Debaenst demande quel est le montant de réalisation du buste réalisé en hommage à André Chandernagor.

Stéphane Ducourtioux dit que les frais de l'opération globale se sont élevés à 15 000,00 €.

Michel Gomy demande ce qu'il en est de l'aide de l'état annoncée par le Président de la République.

Michel Moine répond qu'effectivement, la Président avait été sollicité, lors de sa dernière visite à Aubusson, pour un projet estimé à 70 000,00€. Compte tenu de la modicité de la somme réelle, la demande n'a pas été envoyée à l'Élysée.

4 - Adaptation commissions municipales et représentation organismes extérieurs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur expose que le Conseil Municipal, lors de la séance du 10 juillet 2020, a désigné les conseillers municipaux qui siègent dans les commissions communales et désigné les membres dans les organismes extérieurs :

Par délibération en date du 23 février 2023, des modifications ont été apportées pour tenir compte de démission de conseillers municipaux et de modifications dans les délégations des adjoints.

À la suite de la modification du tableau du conseil municipal en date du 23 juin 2023, il convient de procéder à des modifications des représentants du conseil au sein des commissions municipales et dans les organismes extérieurs.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 10 juillet 2020 portant désignation des membres des commissions municipales, et des représentants dans les organismes extérieurs

VU la délibération du 14 avril 2021 portant remplacement d'un membre au sein des commissions municipales

VU la délibération du 19 octobre 2021 portant remplacement d'un membre au sein des commissions municipales

VU la délibération du 23 février 2023 portant remplacement de 6 membres au sein des commissions municipales et organismes extérieurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MODIFIE les compositions desdites commissions et représentations aux organismes extérieurs comme suivant tableau annexé :

<p>Commission Aménagement, urbanisme & travaux Rapporteur : Bernard ROUGIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Michel MOINE ✓ Jean-Pierre LANNET ✓ Thierry ROGER ✓ Stéphane DUCOURTIOUX ✓ Michel GOMY ✓ Jean-Pierre PERRIER ✓ Catherine DEBAENST
<p>Commission Finances Rapporteur : Jean-Pierre LANNET</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stéphane DUCOURTIOUX ✓ Marie-françoise HAYEZ ✓ Céline COLLET-DUFAYS ✓ Bernard ROUGIER ✓ Jean-Luc LEGER
<p>Commission Commerce & artisanat Rapporteur : Mireille LEJUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stéphane DUCOURTIOUX ✓ Marie-Françoise HAYEZ ✓ Thierry ROGER ✓ Elodie MALHOMME
<p>Commission Affaires scolaires, enfance, lien social & vie associative dédiée Rapporteurs : Jean-Pierre PERRIER et Nadine HAGENBACH</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Annick BAUCULAT ✓ André BERGER ✓ Marie-Françoise HAYEZ ✓ Isabelle DUGAUD ✓ Johan PICOUT ✓ Emmanuelle LELEU ✓ Catherine DEBAENST

<p align="center">Commission Culture & vie associative dédiée Rapporteur : Jean-Pierre PERRIER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Michel MOINE ✓ Stéphane DUCOURTIOUX ✓ Thierry ROGER ✓ Johan PICOUT ✓ Marie-Françoise HAYEZ ✓ Michel GOMY ✓ Jean-Luc LEGER ✓ Catherine DEBAENST
<p align="center">Commission Sport & vie associative dédiée Rapporteur : Nadine HAGENBACH</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Jacques MOUTARDE ✓ Bernanrd ROUGIER ✓ Johan PICOUT ✓ Emmanuelle LELEU
<p align="center">Commission environnement et numérique Rapporteur : Céline COLLET-DUFAYS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Stéphane DUCOURTIOUX ✓ Jean-Pierre PERRIER ✓ Johan PICOUT ✓ Elodie MALHOMME ✓ Catherine DEBAENST
<p align="center">Commission d'appel d'offres Rapporteur : BERNARD ROUGIER</p>	<p>Président : Monsieur le Maire</p> <p>5 délégués titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Jean-Pierre LANNET ✓ Michel MOINE ✓ Céline COLLET-DUFAYS ✓ Michel GOMY <p>5 délégués suppléants</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Marie-Françoise HAYEZ ✓ Jacques MOUTARDE ✓ Isabelle DUGAUD ✓ Annick BAUCULAT ✓ Jean-Luc LEGER
<p align="center">Commission des marchés Rapporteur : BERNARD ROUGIER</p>	<p>Président : Monsieur le Maire</p> <p>5 délégués titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Jean-Pierre LANNET ✓ Michel MOINE ✓ Céline COLLET-DUFAYS ✓ Bernard ROUGIER ✓ Michel GOMY <p>5 délégués suppléants</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Marie-Françoise HAYEZ ✓ Jacques MOUTARDE ✓ Isabelle DUGAUD ✓ Annick BAUCULAT ✓ Jean-Luc LEGER

Commission communale des impôts directs
Le Conseil Municipal propose 32 noms et
les 8 commissaires seront désignés par le
directeur du centre des finances publiques.

Président : Maire ou Adjoint délégué

16 titulaires

- * Jean-Claude VACHON
- * Gulkiz DEMIR
- * Joseph VADIC
- * Nadine HAGENBACH
- * Daniel HAYS
- * Yolande CANAUD
- * Jacques BOURLION
- * Marie-Antoinette BORDERIE
- * Michel GIRAUD
- * Camille MONMANEIX
- * Claude TEYTON
- * Jacques DEMBAS
- * Gérard BAUDRON
- * Pascale BERGER
- * Jean-Bernard RUAUD
- * Jean-Paul MAZURE

✓ **16 suppléants**

- Roger SOULIERE
- Rolande LEONARD
- Guy CHABRAT
- Kristel CHEMIN
- Bernard ROUGIER
- Isabelle RAPINAT
- Jean-Claude GRENIER
- Jean-Pierre SAUVANET
- Stéphane DUCOURTIOUX
- Claude DUGAUD
- Florence LECA
- Michel DELRIEU
- Madeleine BOURZAT
- Jean-Claude MASSOULIER
- Nathalie PATUREL
- Sophie CANOVA

Conseil de surveillance Centre hospitalier d'Aubusson	1 délégué ✓ Michel MOINE
Conseil d'administration du lycée-collège Eugène JAMOT	2 délégués ✓ Stéphane DUCOURTIOUX ✓ Jean-Pierre PERRIER
Conseil d'administration du Lycée Jean Jaurès	2 délégués ✓ Stéphane DUCOURTIOUX ✓ Jean-Pierre PERRIER
Conseils d'écoles	1 délégué titulaire ✓ Jean-Pierre PERRIER 1 délégué suppléant ✓ Stéphane DUCOURTIOUX
Office municipal des sports	3 délégués ✓ Nadine HAGENBACH ✓ Johan PICOUT ✓ Benjamin BOUQUET ✓ Catherine DEBAENST
Comité national d'action sociale	1 délégué titulaire ✓ Nadine HAGENBACH
Office de tourisme d'Aubusson	3 délégués ✓ Stéphane DUCOURTIOUX ✓ Michel MOINE ✓ Thierry ROGER
ADAPEI	1 délégué titulaire ✓ Nadine HAGENBACH 1 délégué suppléant ✓ Isabelle DUGAUD
Comité local pour le logement des jeunes	1 délégué ✓ Nadine HAGENBACH
Conseil d'administration du foyer des jeunes travailleurs	5 délégués ✓ Stéphane DUCOURTIOUX ✓ Nadine HAGENBACH ✓ Marie-Françoise HAYEZ ✓ Johan PICOUT ✓ Emmanuelle LELEU
Conseil d'administration de Creusalis	1 délégué titulaire ✓ Stéphane DUCOURTIOUX 1 délégué suppléant ✓ Nadine HAGENBACH

Commission d'attribution des logements HLM	1 délégué titulaire ✓ Nadine HAGENBACH 1 délégué suppléant ✓ Isabelle DUGAUD	
Centre culturel et artistique Jean Lurçat	1 délégués ✓ Jean-Pierre PERRIER	
Comité de jumelage	Président d'honneur ✓ Monsieur le Maire 5 délégués ✓ Céline COLLET-DUFAYS ✓ Thierry ROGER ✓ Marie-Françoise HAYEZ ✓ Mireille LEJUS ✓ Johan PICOUT	
Conseil d'administration du Cinéma le Colbert	2 délégués ✓ Jean-Pierre PERRIER ✓ Annick BAUCULAT	
SDEC23	2 délégués titulaires ✓ Stéphane DUCOURTIOUX ✓ Bernard ROUGIER 2 délégués suppléants ✓ Céline COLLET-DUFAYS ✓ Thierry ROGER	
Maison de l'Emploi (MEF23)	2 délégués ✓ Stéphane DUCOURTIOUX ✓ Céline COLLET-DUFAYS	
Prévention routière	1 délégué ✓ Marie-Françoise HAYEZ	
Correspondant défense	1 délégué ✓ Marie-Françoise HAYEZ	
Mission locale Creuse	1 délégué ✓ Stéphane DUCOURTIOUX	
GEM AUBUSSON	1 délégué ✓ Nadine HAGENBACH	
Conservatoire de musique Emile GOUE	1 délégué titulaire ✓ Jean-Pierre PERRIER 1 délégué suppléant ✓ Jean-Pierre LANNET	
Comité Local École Entreprise	2 délégués - Jean-Pierre PERRIER - Stéphane DUCOURTIOUX	
Pour: 22	Contre: 0	Abstentions: 0

Catherine Debaenst demande à quoi sert le Comité Local Ecole Entreprise.

Marie-Françoise Hayez précise que l'objet est de créer du lien entre l'école, l'entreprise et l'éducation nationale. Il s'agit de mettre en place des passerelles pour faciliter, aux élèves, l'accès au monde économique.

5 - Pont de la Rebeyrette : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur expose que la Communauté de Communes Creuse Grand Sud est compétente en matière d'entretien et de réfection de voiries intercommunales.

La communauté de communes a prévu en 2023 la Réalisation d'une bande de roulement de la voie qui emprunte le Pont de la Rebeyrette. La voirie présente des désordres manifestes et des travaux sont nécessaires : Il s'agit de renforcer la chaussée qui supporte un trafic important de véhicules et notamment de poids lourds et de mettre à niveau les accessoires de voirie.

Faisant face à des difficultés structurelles (sous-effectifs et recrutements difficiles), la Communauté de Communes Creuse Grand Sud (mandant) souhaite confier à la commune d'Aubusson (mandataire) le soin de réaliser les travaux de réfection de la chaussée du pont de la Rebeyrette au nom et pour le compte du maître d'ouvrage.

L'engagement de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud est le suivant :

- ✓ Déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Commune d'Aubusson pour la réalisation d'une bande de roulement de la voie qui emprunte le Pont de la Rebeyrette ;
- ✓ Permettre la bonne réalisation des travaux sur la voie concernée ;
- ✓ Autoriser le libre passage de l'entreprise chargée de réaliser les travaux ;
- ✓ Signaler à la Commune tout dysfonctionnement relatif aux opérations mises en œuvre ;
- ✓ Rembourser à la Commune les frais à sa charge ;
- ✓ À veiller à l'entretien des aménagements réalisés sur la voirie intercommunale et leur bonne utilisation ;
- ✓ Participer aux éventuels points d'arrêt et constater l'achèvement de la mission à la réception du chantier.

L'engagement de la commune d'Aubusson est le suivant :

- ✓ Assurer la réalisation d'une bande de roulement de la voie empruntant le Pont de la Rebeyrette ;
- ✓ S'assurer de la conformité de la réalisation des opérations avec les prescriptions techniques établies lors de la concertation ;
- ✓ Informer la Communauté de communes de tout dysfonctionnement lié à la réalisation des opérations programmées ;
- ✓ Autoriser l'accès au site à la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour assurer un suivi des opérations pour réalisation ;
- ✓ Autoriser la Communauté de communes Creuse Grand Sud à utiliser des prises de vue photographique sur la voie concernée dans un but de suivi des programmes,
- ✓ Inviter la Communauté de communes aux points d'arrêt et à la réception du chantier.

Les parties se sont entendues sur leurs engagements réciproques en vue de mettre en place la maîtrise d'ouvrage déléguée et d'établir le contrat de maîtrise d'ouvrage par voie de convention, jointe en annexe.

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2023

Considérant l'exposé présenté par le rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, jointe en annexe, pour les travaux de voirie sur le Pont de la Rebeyrette, à Aubusson ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Pour: 22	Contre: 0	Abstentions: 0
-----------------	------------------	-----------------------

6 - Ouverture dominicale des commerces en 2024

Rapporteur : Mireille LEJUS

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire dominical a été modifié par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » et permet dorénavant au Maire d'autoriser les commerces de détail à ouvrir 12 dimanches dans l'année contre 5 auparavant.

Cette liste doit être arrêtée, conformément à l'article L.3132-26 du code du travail, avant le 31 décembre pour l'année qui suit.

De plus, il convient, dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à 5 de recueillir l'avis conforme de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Il est à noter également que pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés légaux mentionnés à l'article L 3133-1 du code du travail, à l'exception du 1^{er} mai, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire, dans la limite de 3 ;

La commune d'Aubusson a été saisie d'une demande de l'association des commerçants pour une dérogation au repos dominical les 3 mars, 14 juillet, 15, 22 et 29 décembre 2024 et d'une demande de l'enseigne ACTION pour les 17 et 24 novembre et 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

Conformément à la procédure administrative d'autorisation municipale, les organisations syndicales sont consultées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Travail, notamment les articles L 3132-26 à L 3132-27 et R 3132-21,

VU la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

VU la consultation des organisations syndicales,

VU la demande formulée par l'association des commerçants,

Considérant que le nombre de dimanches sollicités n'excède pas cinq, et qu'il n'y a pas lieu de recueillir l'avis conforme de la communauté de communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ÉMET un avis favorable sur le principe de 5 (cinq) dérogations au repos dominical pour 2024 soit les dates suivantes : 3 mars, 14 juillet, 15, 22 et 29 décembre ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la décision par arrêté municipal.

Pour: 22	Contre: 0	Abstentions: 0
-----------------	------------------	-----------------------

7 - Dissolution de l'AFAFAF de Moutier Rozeille

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur expose que les AFAFAF (anciennement Association Foncière de Remembrement) sont des associations dont l'objet général est de mener des opérations foncières pour le compte de tiers en vue de la construction d'autres ouvrages de génie civil (exemple remembrement, routes, infrastructures...).

L'Association Foncière d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier (AFAFAF) de Moutier Rozeille a été créée par arrêté préfectoral du 5 novembre 2014. Le périmètre des aménagements fonciers comprenait la commune de MOUTIER-ROZEILLE (530 ha), avec extension sur les communes d'AUBUSSON (75,5 ha) et de SAINT-PARDOUX-LE-NEUF (37,5 ha).

La mission liée à l'association était l'aménagement foncier agricole et forestier du territoire situé de part et d'autre de la portion départementale 990 entre "La Clide" et "La Séiglière". Il s'agissait de l'aménagement du carrefour de La Seiglière et de la création d'un créneau de dépassement.

L'AFAFAF ayant rempli les missions qui lui étaient fixées dans son arrêté de création, le Bureau de l'AFAFAF, lors de sa réunion du 14 décembre 2022, a décidé la dissolution de l'association au 31 décembre 2022.

Le Conseil municipal doit délibérer sur la dissolution juridique et comptable de l'AFAFAF au 31 décembre 2022 et sur le transfert de l'actif et du passif de l'AFAFAF à cette même date.

(Pour infos, l'état de l'actif et du passif est à 0)

La décision du bureau de l'AFAFAF et les délibérations des communes concernées seront transmises à Madame la Préfète de la Creuse qui prononcera la dissolution par arrêté préfectoral.

Considérant que l'AFAFAF a rempli sa mission prévue par l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2014,

Considérant que le bureau de l'AFAFAF a décidé sa dissolution,

Considérant que l'accord de la commune d'Aubusson est requis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE son accord pour la dissolution juridique et comptable de l'AFAFAF de Moutier-Rozeille au 31 décembre 2022 ;

DONNE son accord pour que l'actif et le passif de l'AFAFAF au 31 décembre 2022 soient repris dans le budget principal de la commune de Moutier-Rozeille ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour autoriser le Président de l'AFAFAF et le Maire de Moutier-Rozeille à signer tout document relatif à cette dissolution et à ce transfert d'actif et de passif.

Pour: 21	Contre: 0	Abstentions: 1 <i>Jean-Luc Léger ne prend pas part au vote</i>
-----------------	------------------	--

8 - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Commune d'Aubusson a signé une convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » le 24 août 2021. Cette convention d'adhésion PVD doit aboutir à la signature d'une convention-cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Créée par la loi ÉLAN du 23 novembre 2018 et sur la base d'un diagnostic territorial, une ORT permet à un territoire :

- de formaliser une stratégie de (re)vitalisation avec des pôles de centralité,
- d'établir des fiches-actions sur l'habitat , les commerces, les services et équipements
- de bénéficier de nouveaux droits juridiques et fiscaux sur les secteurs d'intervention.

Les représentants de l'État en Creuse souhaiteraient que la convention d'ORT soit signée d'ici la fin de l'année. Notons que la convention d'ORT doit être signée par la commune d'Aubusson, l'EPCI (l'Établissement Public de Coopération Intercommunale), la commune de Felletin, les Communes volontaires (pour Creuse Grand Sud : Vallière et Faux la Montagne), l'État et les partenaires publics (EPF, Région, Département, Banque des Territoires) ou privés.

Présentation de la demande

Afin de tenir le calendrier serré, il s'agit, dès à présent, de définir les principes généraux de la future Opération de Revitalisation de Territoire suite au travail réalisé par la cheffe de projet « PVD » et aux échanges lors du Comité Local du 05 septembre 2023 réunissant les services de l'état, les représentants de la communauté de communes Creuse Grand Sud, les élus d'Aubusson, de Faux la Montagne, Felletin et Vallière.

Ces principes généraux concernent :

- la durée de la convention : d'une durée minimale de 5 ans, il est proposé une durée de 8 ans, soit 2024 à 2032, pour correspondre à la durée des mandats municipaux et communautaires,
- les modalités de gouvernance : en plus de Creuse Grand Sud, des Communes associées, de l'Etat/ANCT et du Conseil départemental de la Creuse, il est proposé d'associer l'Établissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine, la Banque des Territoires et la Région Nouvelle-Aquitaine. Pour Creuse Grand Sud, il est aussi prévu de présenter l'ORT lors d'une Conférence des Maires relative au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique),

Au-delà de l'aspect stratégique de revitalisation de territoire, la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire permet concrètement de bénéficier de nouveaux droits juridiques et fiscaux sur les secteurs d'intervention retenus. De nouveaux secteurs d'intervention peuvent être intégrés à n'importe quel moment par voie d'avenant.

Éléments d'appréciation

La cheffe de projet « PVD » conformément à la feuille de route établie en janvier 2023 et visée par la Direction Départementale des Territoires, établira les fiches-actions pour chaque secteur d'intervention.

Rappelons que l'ORT n'apporte pas de nouveaux financements de l'État, mais de nouveaux droits juridiques et fiscaux pour les secteurs d'intervention, soit par exemple :

- La dispense d'autorisation d'exploitation commerciale,
- Le droit de préemption urbain renforcé pour mieux maîtriser le foncier commercial,
- Le dispositif de défiscalisation De Normandie pour les bailleurs,
- L'exonération de plus-value pour les cessions d'immeubles.

Elle apporte donc une plus-value pour notre commune, tant pour les habitants que pour les investisseurs.

Éléments financiers

La convention ORT n'est pas une convention de programmation ni de financement.

Il n'y a pas de conséquences financières pour la commune à l'établissement d'une ORT. Toutefois, l'ORT permettra de mieux argumenter pour les demandes de financement à venir.

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2021 approuvant l'adhésion de la commune d'Aubusson au programme Petites Villes de Demain,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les principes d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour la commune d'Aubusson,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout autre document relatif à l'Opération de Revitalisation de Territoire.

Pour: 22	Contre: 0	Abstentions: 0
----------	-----------	----------------

9 - M 57 : Adoption nouvelle nomenclature au 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent adopter la M 57, nouvelle nomenclature budgétaire et comptable, au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

La M57, qui ne concerne que les collectivités appliquant la M14, constitue le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable. Ce dernier marque un rapprochement entre la comptabilité publique et privée et intègre des normes comptables plus modernes dans l'objectif d'améliorer la qualité des comptes locaux.

La M57 vise aussi à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière.

Cette nouvelle nomenclature reprend les grands principes comptables généraux, à savoir : sincérité, régularité, image fidèle, neutralité, pertinence, exhaustivité, intelligibilité et prudence.

L'adoption du référentiel M57 est définitive et entre en vigueur au début de l'exercice budgétaire déterminé.

Au préalable, l'avis du comptable public est nécessaire à l'adoption de ce référentiel.

Il est précisé que les budgets annexes eau et assainissement ne sont pas concernés et conservent leur nomenclature (M49).

Vu l'article 106, III de la loi n° 2015-991,

Vu les articles L 5217-10-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 7 juin 2023,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57,

Considérant que la commune adoptera la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que cette norme comptable s'appliquera au budget de la commune ;

Considérant la population légale au 1^{er} janvier 2023 selon l'INSEE et fixée à 3 335 habitants ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités de gestion du budget de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune et d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 par fonction, à compter du 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Ville d'AUBUSSON,

APPLIQUE le plan de compte développé,

DIT que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées,

SE DOTE d'un règlement budgétaire et comptable,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour: 22	Contre: 0	Abstentions: 0
-----------------	------------------	-----------------------

Jean-Luc Léger demande à quoi correspond le compte 1069 qui doit être apuré avant le passage en M57.

10 - Extinction de créances irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les Services de la Trésorerie ont communiqué, par courrier en date du 11 octobre 2023, un état de titres irrécouvrables.

Madame la Trésorière, responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubusson y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une mesure imposant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire dans le cadre d'une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne des factures de restauration scolaire éditées à une famille au titre des exercices 2022 et 2023.

Les créances concernées seront imputées en dépense au compte 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget de la commune.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à 139,37 € répartis comme suit :

- 2022-T-1417 pour un montant de 3,07 € (Principal et frais)
- 2023-T-352 pour un montant de 7,36 € (principal et frais)
- 2023-T-772 pour un montant de 49,12€ (principal et frais)
- 2023-T-981 pour un montant de 79,82 € (principal et frais)

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le conseil municipal doit de se prononcer sur l'extinction de créances.

VU le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ÉTEIND les créances figurant dans le corps de la présente délibération, s'élevant à 139,07 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour: 22	Contre: 0	Abstentions: 0
-----------------	------------------	-----------------------

11A - Demande de subvention 2024 : Coulée verte Tranche 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Plan d'Aménagement de Développement Durable initié en 2006 par la commune d'Aubusson prévoyait la mise en place d'un réseau continu qui permettrait de traverser à pied la ville, du Sud au Nord, en profitant des berges de la Creuse. Depuis des mesures ont été mises en oeuvre comme, par exemple, la Passerelle qui permet de passer d'une rive à l'autre de la rivière Creuse.

C'est dans ce contexte que la commune d'Aubusson a lancé en 2020, le projet de la coulée verte, depuis la Chassagne jusqu'à la Rebeyrette. Il s'agit d'assurer une liaison entre ces 2 sites en aménageant tout au long du circuit soit des chemins, soit des trottoirs, soit des berges de la Creuse.

Ce projet est réalisable en plusieurs tranches.

Des premiers aménagements ont été réalisés aux extrémités de la coulée verte avec les Jardins de la Chassagne et le Verger de la Rebeyrette. Un aménagement des bords de Creuse a également été initié au niveau de l'Esplanade Charles De Gaulle.

En 2024, la commune souhaite créer un nouveau cheminement. Il s'agit de requalifier l'allée Jean-Marie Couturier le long de la Creuse qui rejoint le quartier de la Rebeyrette afin d'offrir aux piétons une promenade le long de la rivière, loin des voitures en stationnement.

Les objectifs de la mise en oeuvre du projet :

- Créer un véritable trait d'union entre le centre-ville et Le quartier de la Rebeyrette en passant par ce pôle que constitue la piscine, le lycée professionnel, le restaurant scolaire, la maison des sports et le jardin public.
- Assurer le confort des piétons et sécuriser leur déplacement
- Maintenir des aires de stationnement
- Créer un cheminement adapté à tous publics (sportifs, familles, PMR.....)
- Assurer l'éducation à la santé, la prévention et la protection de la santé des citoyens
- Mettre en place un programme de gestion et d'entretien adapté au milieu

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PROGRAMME GLOBAL DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE J-M COUTURIER			
DÉPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
NATURE DES TRAVAUX	MONTANT	Type de subvention + Taux	MONTANT
Partie ré-aménagement urbain, cheminements piétons			
Mission architecte paysager	2 000,00 €	Travaux plafonnés à 127700 € DETR 40%	51 080,00 €
Travaux de VRD dédiés	138 523,26 €	BOOSTVILLE NC	- €
Mobilier urbain	15 000,00 €	FEDER	- €
Parcours santé, agrées extérieures de fitness PMR	15 000,00 €	FONDATION NC	- €
Sous-total	170 523,26 €		
Partie plantations, déimperméabilisation des sols			
Mission architecte paysager	2 000,00 €	Travaux plafonnés 80 340 € DETR 40%	32 136,00 €
Travaux de VRD dédiés, compris déimperméabilisation de 33 stationnements	70 288,96 €	BOOSTVILLE NC	- €
Plantations arbres de hautes tiges	20 000,00 €	FEDER	- €
Plantations « basses » et vivaces	15 000,00 €	REGION NC	- €
Sous-total	107 288,96 €		
Partie éclairage public			
Travaux de VRD dédiés	32 031,21 €	Travaux plafonnés 41960 € à DETR 40%	16 784,00 €
Eclairage public LED + bornes à détection pour sentier piéton	24 000,00 €	BOOSTVILLE NC	- €
		FEDER	- €
Sous-total	56 031,21 €	SDEC	- €
		TOTAL DETR / 29,95%	100 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT / 70,05%	233 843,43 €
TOTAL HT	333 843,43 €	TOTAL HT	333 843,43 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2024

VU le projet exposé par le rapporteur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation du projet de requalification de l'Allée Jean-Marie Couturier, qui s'insère dans le projet global dit : COULEE VERTE estimé à 333 843,43 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des autres financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Pour: 22	Contre: 0	Abstentions: 0
-----------------	------------------	-----------------------

Elodie Malhomme demande si les cheminements prévus seront adaptés aux 2 roues. Il serait intéressant de réfléchir à une cohabitation entre les piétons et les cyclistes.

Stéphane Ducourtioux qu'il n'est pas prévu de piste cyclable dédiée. Le plan n'est qu'une esquisse et plusieurs solutions sont envisageables.

Jean-Luc léger informe les conseillers qu'une part importante des travaux éligibles à la DETR concerneront des travaux liés à l'eau, enjeu important. Est ce que ce projet pourrait se faire sans DETR ?

Stéphane Ducourtioux précise que d'autres subventions seront demandées mais qu'aucun montant n'est connu à ce jour. Les premiers échanges avec les financeurs potentiels ont eu un retour positif sur le projet. Il est confiant sur l'obtention de subvention.

11B - Demande de subvention 2024 : Ouvrage d'art : Passerelle sur la Beauze

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le périmètre situé autour du bâtiment « La Passerelle » (ex philips) représente un îlot stratégique pour la commune.

Il contient des espaces naturels, offre de nombreuses possibilités d'aménagement et permettrait de faire le lien entre le Centre-Ville et la Cité de la Tapisserie.

La commune d'Aubusson a réalisé une passerelle qui enjambe la Creuse et permet de rejoindre le Centre-Ville historique de la commune à partir du parking de l'Esplanade Charles de Gaulle en toute sécurité. Cet équipement a été achevé en 2009.

Afin de pouvoir favoriser les déplacements doux, un cheminement piéton permet de circuler le long de la Creuse à partir de la passerelle jusqu'au parking coté salle des conférences.

En 2020, est intervenue la démolition de bâtis inoccupés et vétustes le long de la Beauze. Un aménagement provisoire de parking a été réalisé dans l'attente d'une requalification qui intégrera l'ensemble du parking coté Salle des Conférences.

Dans ce contexte, la commune souhaite relier, par voie douce, l'esplanade Charles de Gaulle à l'avenue de la République, et plus particulièrement, au pôle enfance, en franchissant la Beauze.

Il s'agit donc de créer une passerelle au niveau de l'ancienne teinturerie Braquenié.

L'objectif majeur de ce projet est de permettre aux familles de stationner sur le parking de la MEFAA et de rejoindre en toute sécurité le pôle enfance. L'avenue de la République, axe majeur traversant la commune, est une voie très passante et empruntée par des poids lourds et des grumiers.

Ce projet est susceptible de bénéficier de plusieurs subventions et notamment de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

CRÉATION D'UNE PASSERELLE PIÉTONNE SUR LA BEAUZE			
DÉPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
NATURE	MONTANT	Type de subvention + Taux	MONTANT
Mission BET spécialisé pour dossier d'autorisation Loi sur l'Eau.	5 000,00 €	DETR 50%	65 000,00 €
Mission bureau d'étude hydraulique (impact PPRI)	5 000,00 €	LEADER/FEDER NC	- €
Mission bureau d'étude structure (calcul portance et résistance)	5 000,00 €		
Mission bureau contrôle ouvrage d'art	3 000,00 €		
Travaux de génie civil (culées, confortements et reprise de murs)	40 000,00 €		
Construction et mise en place d'une passerelle sur mesure d'une portée de 12m x 2m largeur utile	72 000,00 €		
		AUTOFINANCEMENT / 60,00%	65 000,00 €
TOTAL HT	130 000,00 €	TOTAL HT	130 000,00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2026

VU le projet exposé par le rapporteur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation du projet de création d'une passerelle piétonne sur la Beauze estimé à 130 000,00 € HT

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des autres financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Pour: 22	Contre: 0	Abstentions: 0
-----------------	------------------	-----------------------

Catherine Debaenst demande si un projet de réhabilitation de la passerelle sur la creuse est prévu. C'est une passerelle glissante et non adaptée aux poussettes et personnes à mobilité réduite.

Stéphane Ducourtioux répond qu'il est impossible techniquement de rendre la passerelle accessible à tous publics.

Concernant le coté glissant,

Elodie Malhomme demande si la passerelle sur la Beauze sera accessible et quel sera le choix architectural. La passerelle sur la Creuse a permis de créer du lien entre les quartiers. Il est souhaitable de faire la même chose pour relier la Cité de la Tapisserie et le pôle enfance au centre ville.

Stéphane Ducourtioux explique que l'idée de départ était de sécuriser les déplacements piétons des familles qui se rendent au pôle enfance. Cela va aussi permettre de rejoindre l'avenue de la République et la Cité de la Tapisserie.

Jean-Luc Léger revient sur le projet et demande ce que vont devenir les bâtiments dégradés derrière la manufacture Braquenié.

Stéphane Ducourtioux répond qu'une réhabilitation se fera dans un 2^{ème} temps.

Michel Moine rappelle les échanges avec l'architecte des bâtiments de France qui ne souhaite pas démolir ces bâtiments pour garder la cohérence de l'histoire du lieu et sa mémoire ouvrière.

12 - Questions et informations diverses

Jean-Luc Léger rappelle qu'il avait proposé de revoir à la hausse la demande faite au Département concernant les amendes de police. La commune va percevoir plus que 600 €. Cela montre que malgré les différences, on peut partager les bonnes idées surtout lorsque cela se traduit par une subvention plus importante.

Stéphane Ducourtioux précise qu'effectivement le dossier de demande de subvention a été revu pour inclure les investissements réalisés en 2023 notamment dans le Haut de la Grande Rue.

Michel Moine tient à saluer, le travail mené par le sous-préfet d'Aubusson qui va bientôt quitter la commune, le défilé de mode organisé par l'association des commerçants et l'implication de l'ensemble des bénévoles de l'ACAA et du Comité des Fêtes.

Michel Moine rend hommage à Marc Devoucoux, disparu récemment, bénévole exemplaire et engagé dans plusieurs associations (commerçants, rugby, gym volontaire, amicale de la gendarmerie,..)

Stéphane Ducourtioux souhaite remercier le sous-préfet d'Aubusson pour son accompagnement lors de sa prise de fonctions et sa bienveillance à son égard.

Stéphane Ducourtioux fait un point d'information concernant le Hall Polyvalent.

La commission travaux s'est réunie le 30 octobre 2023 et a mis fin à la mission de maîtrise d'œuvre pour les raisons évoquées lors du dernier conseil municipal.

Le choix a été fait de conserver le bâtiment actuel et de le rendre étanche. Le milieu sportif a besoin d'un équipement dédié au sport. C'est un projet collectif que la commune d'Aubusson ne peut porter seule. Une réflexion doit être menée au niveau intercommunal voire au-delà pour pouvoir créer et financer ce genre d'infrastructures.

Une réunion d'informations a eu lieu avec le monde associatif utilisateur du Hall Polyvalent.

Stéphane Ducourtioux informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu qui émane de la FDSEA et procède à sa lecture. Le maire d'Aubusson soutient la démarche engagée (Action « On marche sur la tête »).

Michel Moine fait un point d'information sur la situation de l'hôpital du Mont et la décision de mener un audit. Il donne le calendrier arrêté : Octobre et Novembre pour la rédaction d'un cahier des charges et la consultation d'un bureau d'études.

A l'issue d'une réunion en sous-préfecture, le cahier des charges élaboré, a été soumis aux différents acteurs (ARS, Creuse Grand Sud, le Département). Le Département a mis un mois pour

faire part de ses observations. Michel Moine regrette vivement ce délai de réponse qui ne permet pas, à la date du conseil municipal, de lancer la consultation.

Stéphane Ducourtioux regrette la perte de temps dommageable à l'avancement du projet.

Jean-Luc Léger regrette également cette perte de temps. Concernant le Conseil Départemental, Jean-Luc Léger fait part de la tenue de l'assemblée générale de la Scène Nationale où il a été relevé beaucoup d'éléments de satisfaction (fréquentation, programmation, spectacles itinérants, partenariats et liens multiples avec d'autres associations culturelles) mais aussi beaucoup de craintes (financements gelés voire qui baissent et qui obligent la déprogrammation de spectacle, vétusté du bâtiment dont certaines pièces sont impraticables). Il faut régler les malentendus entre la Scène Nationale et le propriétaire des lieux. C'est l'avenir d'un équipement important pour Aubusson mais aussi pour toute la Creuse qui est en jeu.

Jean-Luc Léger rejoint les propos de Stéphane Ducourtioux concernant les agriculteurs qui ont répondu depuis plus de 10 ans aux injonctions contradictoires qui leur ont été faite. Il leur a été demandé de produire moins cher puisque les agriculteurs ne seraient pas payés au prix réel de leur production. Des dotations de compensation ont aussi été promises « *C'est un drôle de modèle économique que peu de professions supporteraient aujourd'hui, une sorte d'agribashing très à la mode qui est insupportable. Pour preuve, le rapport de la chambre régionale de la Cour des comptes qui fait état d'une pollution par le méthane que rejettent les vaches. Je pense qu'il y a d'autres problèmes pour l'agriculture et pour la pollution dans ce pays que les rejets de méthane par la vache.* »

Stéphane Ducourtioux est d'accord avec les propos de Jean-Luc Léger. Concernant la Scène Nationale, il se souvient d'une intervention de la DRAC au conseil d'administration qui promettait une subvention de 80 % du montant des travaux si le Département s'engageait dans un programme de rénovation du bâtiment. Les travaux estimés à 4 ou 5 Md'€ auraient été largement subventionnés. Personne n'a donné suite à cette proposition et le bien a continué de se dégrader allant jusqu'à la fermeture du café musique et remettant même en cause le maintien de la médiathèque.

Catherine Debaenst demande où en est le recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique et ce qu'il en est des édifices menaçant ruine rue Jules Sandeau et rue des Fusillés.

Concernant l'ASVP, **Stéphane Ducourtioux** répond qu'une candidature intéressante à retenu son attention. Il a bon espoir de voir le recrutement se concrétiser.

Concernant les immeubles en péril, des arrêtés de mise en sécurité sont pris et une procédure au tribunal judiciaire est initiée pour obtenir l'autorisation de démolir les immeubles rue Jules Sandeau et rue des Fusillés. Il faut rester prudent et respecter les procédures. Pour l'immeuble rue Chateaufavier, la situation est différente puisqu'il n'y a pas de risques sur la voie publique. Les propriétaires mitoyens qui subissent les désordres doivent saisir le conciliateur de justice et informer leur assurance.

Stéphane Ducourtioux annonce 2 dates :

- Prochain conseil municipal le 12 décembre 2023
- Sélection pour le jeu des 1 000 € le 29 novembre à la Scène Nationale

A 20h35, la séance est close

Benjamin BOUQUET
Secrétaire de séance



Stéphane DUCOURTIOUX
Président de séance

